

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

A2026 - 046

Objet : Arrêté portant délégation de signature à un agent des services administratifs

Le Maire de la commune de Redessan

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19 ;

Vu l'arrêté A2026 - 045 portant délégation de signature à la Secrétaire Générale ;

Considérant que Madame Aurélie LABOURAYRE, Attaché Principal Territorial, exerce les fonctions de Secrétaire Générale de la Commune de Redessan et que, dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour les documents émis dans le cadre du recensement militaire ;

Considérant que Madame Sandrine VEYSSEYRE, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, exerce les fonctions de responsable du service Citoyenneté de la Commune de REDESSAN ;

ARRETONS :

Article 1 : En application de l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jules FERNANDEZ, Maire de la Commune de Redessan, donne sous sa responsabilité et sa surveillance, délégation de signature à Madame Aurélie LABOURAYRE, Attaché Territorial, pour :

- La signature des notices individuelles et des attestations relatives au recensement militaire

Article 2 : En cas d'empêchement de Madame Aurélie LABOURAYRE, Madame Sandrine VEYSSEYRE est autorisée à signer les documents visés à l'article 1.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à Redessan, le 23 mars 2026

Le Maire,

Jules FERNANDEZ

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-030-213002116-20260323-A2026_046-A